

**Annexe II b**  
**Règlement d'examen**

<b>spécialité « plastiques et composites » de brevet d'études professionnelles</b>						
<b>INTITULÉ DES ÉPREUVES</b>	<b>Unité</b>	<b>Coef</b>	Scolaires établissements publics ou privés sous contrat, Apprentis C.F.A. ou sections d'apprentissage habilités	Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires établissements privés hors contrat, Apprentis CFA ou section d'apprentissage non habilités, Formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance, candidats individuels	<b>Durée de l'épreuve ponctuelle</b>
EP1 - Préparation de la production	UP1	4	C.C.F*	C.C.F	Ponctuel pratique	4h
EP2 - Épreuve pratique prenant en compte la période de formation professionnelle	UP2	9 (1)	C.C.F	C.C.F	Ponctuel pratique	2h (+ 1h pour P.S.E.)
EG1 - Français - Histoire - Géographie - Éducation civique	UG1	6	Ponctuel écrit	C.C.F	Ponctuel écrit	3 h
EG2 - Mathématiques - Sciences	UG2	4	C.C.F	C.C.F	Ponctuel écrit	2 h
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	2	C.C.F	C.C.F	Ponctuel	

\* Contrôle en cours de formation.

(1) dont 1 pour P.S.E.